

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 17 avril 2026

Séance ordinaire du 14 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatorze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le sept avril s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été publiés sur le site de la ville, conformément à la loi

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Aline LAUTRIE, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Abdelmalik SINI, Rudy CARLIER, Chantal WAGON, Djamel BOUTECHICHE, Brahim NOUI, Christophe LOURDAUX Françoise PLATEAU, Marie-Françoise CARLIER, Marie-Paule PLESSIS, Bernard MOREL, Corinne DESPREZ, Ludovic ALVAREZ, Miguel VALLADARES, Anne-Cécile LEVRAY, Amel SAIDI, Anne-Sophie TASZAREK, Nicolas SKRZYSZOWSKI, Peggy ARTISSON, Laëtitia DEVAUX, Mohamed GUENDOOUZ, Freddy KACZMAREK, Alexandra DANIELCZYK, Walid TRARI

Absent avant donné procuration : Dorothée LORTHIOS à Bernard MOREL,

Absent : Eric ZELAZNY

Madame Aline LAUTRIE a été désignée secrétaire de séance

19 - VERSEMENT DE L'ACOMPTE DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION AUBYGEOISE D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE (AAASC) POUR LE CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG) 2026

Madame WAGON fait part à l'assemblée que depuis 2023, la signature d'une convention territoriale globale (CTG) a été signée avec la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF).

La convention territoriale globale met l'accent sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, mais aussi sur la parentalité, l'indécence du logement, l'accès aux droits, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale...

L'objectif pour les signataires est de bâtir un projet de territoire à partir d'un diagnostic partagé et de coordonner l'action des différents acteurs « en privilégiant l'échelon intercommunal, voire communal pour les grandes villes », précise le texte.

Elle implique une forte mobilisation des élus locaux, de la direction, et du Conseil d'Administration de la CAF dans la conduite et le suivi de la démarche.

La CTG permet également de rationaliser les instances partenariales qui existent déjà et de mieux mobiliser les financements. La démarche entre les acteurs s'effectue en plusieurs étapes :

- La préparation qui permet de s'approprier la démarche,
- Le diagnostic partagé pour identifier l'ensemble des ressources et des besoins et construire une vision commune du territoire et de ses priorités,
- La définition d'un plan d'action sur une période pluriannuelle de 4 ans,
- Le pilotage et le suivi de cette convention,
- L'évaluation des actions qui auront été mises en œuvre.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Contrat Territorial Global (C.T.G.) qui liait la commune d'Auby avec la CAF pour la mise en place d'actions à destination des jeunes

de 0 à 16 ans, la municipalité a délégué le portage de certaines actions à l'A.A.A.S.C. lors du précédent contrat.

Pour 2024, la prestation de service liée au Contrat Territorial Global va être versée directement au gestionnaire de l'action. Pour les actions portées par le centre social, la ville ne percevra plus la prestation de service. Le centre social percevra directement les sommes suivantes :

- E.A.J.E : 58 679,06 €
- A.L.S.H : 3 189,69 €
- R.A.M : 5 928,86 €
- L.E.A.P : 3 991,26 €

Ainsi, dans le cadre de cette année de la CTG, il est proposé le plan de financement et le versement d'un premier acompte comme suit :

En conséquence la ville devra verser un premier acompte de 70 % de 393 547 € soit environ 275 000 €.

Considérant que les actions menées par la structure demeurent, avant la signature de la Convention Territoriale Globale, inchangées,

Un acompte de 275 000 € peut être versé à l'A.A.A.S.C

Le versement du solde interviendra en 2027, sur présentation des justificatifs et bilans d'actions étudiés par les services de la ville.

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse en date du 13 janvier et du bureau municipal en date du 27 janvier 2026, il est demandé au Conseil Municipal :

-D'émettre un avis sur le versement d'un acompte du CTG à l'Association Aubyeoise d'Animation Sociale et Culturelle à hauteur de 275 000 €,

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;

-D'inscrire le montant de cette dépense aux chapitre et article du budget concerné.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Emet un avis favorable sur le versement d'un acompte du CTG à l'Association Aubyeoise d'Animation Sociale et Culturelle à hauteur de 275 000 €,

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents ;

Accepte d'inscrire le montant de cette dépense aux chapitre et article du budget concerné.

La Secrétaire de Séance

Aline LAUTRIE



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH